



# **AGISSONS ENSEMBLE MAINTENANT!**

*Pour un avenir durable*

iDÉE - Volume 1  
Édition 2023





# **AGISSONS ENSEMBLE MAINTENANT!**

*Pour un avenir durable*

iDÉE - Volume 1  
Édition 2023



# PRÉFACE

## Quelques mots du Comité Opérationnel et Scientifique d'iDÉE

“ Dans les prochaines décennies, les enjeux du changement climatique, de la biodiversité et de l'eau, vont modifier notre planète comme jamais depuis 100 000 ans. Si le monde de l'entreprise, composante majeur de notre monde moderne, n'y est pas pour rien, il a surtout un rôle décisif à jouer dès maintenant pour que la planète et nos territoires demeurent habitables et désirables. En plus d'adapter et de responsabiliser ses propres actions, soutenir les associations en première ligne sur la transition apparaît être une action de première importance. ”



**Jean Baptiste Bosson** - glaciologue - Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Savoie (ASTERS) et Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN). - Membre du Comité Opérationnel et Scientifique d'iDÉE

“ Les entreprises comme les individus ont une responsabilité variable dans le changement climatique (en laissant de côté les multinationales pétrolières et gazières dont la responsabilité est écrasante), mais à titre individuel, leur marge de manœuvre est faible parce qu'elles sont prises dans un système productiviste sur lequel elles ont peu prise... Faible ne signifie pas nulle et tout progrès est bon à prendre, mais si elles veulent vraiment gagner des marges de manœuvre, il leur faut promouvoir des objectifs et des modes de financement radicalement alternatifs, et se regrouper pour avancer collectivement vers ces objectifs. ”



**Pierre Yves Longaretti** - fondateur STEEP, chercheur CNRS, UGA, INRIA, IPAG. Membre du comité opérationnel et scientifique iDÉE

“ Précurseur, visionnaire, mais rien n’y fit!

J’ai baigné dedans depuis “ma plus tendre enfance”, comme on dit, sans, à l’époque, bien me rendre compte de ce qu’il prônait, défendait, disait parfois, mais toujours avec une conviction et une détermination qui a même amené à faire changer d’avis des ministres et même le président de la république de l’époque! - mais ce n’était pas du tout la même époque, je vous parle là des années 50 -

En effet, mon père, Paul-Émile Victor, créait les Expéditions Polaires Françaises afin de placer la France dans les nations au fort potentiel de recherches scientifiques, principalement aux pôles et dans les domaines de la glaciologie.

En 1974 il créait le “Groupe Paul-Émile Victor pour la défense de l’homme et de son environnement”, association qui recommandait déjà l’économie de l’eau, la non surexploitation des terres agricoles et des forêts.

Aujourd’hui, plus que jamais, nos modes de consommation ne sont plus adaptés à la survie de la planète, et il est déjà trop tard.

Bien que les gouvernants ne prennent pas assez de décisions drastiques pour endiguer cette destruction de la planète, nous pouvons tous, à notre niveau, aider à ce que cette croissance ne se fasse pas trop vite, plus lentement, bien que irrémédiable !

Avec IDÉE, vous trouverez un appui, un accompagnement, des formations, des process, des aides, des conseils pour réduire votre impact carbone; l’association peut être force de proposition et être suivie pour ainsi être prise en exemple et dupliquer ses méthodes à d’autres départements, d’autres régions.

“Ce n’est pas ce que nous sommes qui nous empêche de réaliser nos rêves ; c’est ce que nous croyons que nous ne sommes pas.” Paul-Émile VICTOR. ”



**Stéphane Victor** - Membre fondateur, garant et membre du CA du Fonds De Dotation Paul Emile Victor. Membre du Comité Opérationnel et Scientifique d’IDÉE

## Les mots du président

“ Limiter notre impact sur notre environnement est une urgence pour tous et un impératif pour les entreprises. Nous, association iDÉE, nous avons fait le choix de l'action et du volontarisme. Cela commence par la compréhension et la mesure de ces enjeux, puis par l'élaboration collective et la proposition de solutions concrètes pour accélérer la transformation/transition de notre territoire.

Vous trouverez dans les pages qui suivent des informations, des idées, des propositions, en tout cas une énergie positive et constructive. Puissiez-vous la percevoir, la renforcer et la répandre autour de vous! Nous sommes persuadés que c'est seulement ensemble que nous réussirons à construire une nouvelle façon de produire de la valeur économique sans détruire la valeur écologique, ni la valeur humaine. ”



**Denis Maugain** - président association iDÉE



# SOMMAIRE

Quelques dates et notions clés :

1972 - Le rapport Meadows  
1988 - Le GIEC  
2012 - L'IPBES  
2015 - La COP21  
L'Accord de Paris  
Bilan émissions GES  
2022 - 6ème rapport du GIEC  
Le jour du dépassement  
Les Limites Planétaires

Objectifs iDÉE

Feuille de route iDÉE  
Actions iDÉE 2022

La Commission AGIR

La Mobilité  
La Sobriété Energétique  
Economie Circulaire  
Label B-Corp

Témoignages

Haute-Savoie Habitat  
Ephémère Square  
Somfy  
Ubisoft Annecy



# COMPRENDRE

LES ENJEUX CLIMATIQUES  
ET ENVIRONNEMENTAUX

# 1972

## LE RAPPORT MEADOWS

Dennis et Donella Meadows, entourés de leur équipe du Massachusetts Institute of Technology rédigent un rapport pour le Club de Rome - think tank international créé en 1968 et réunissant économistes, hauts fonctionnaires et scientifiques - .

À l'époque, cet écrit, intitulé "The Limits to Growth", fait débat.

Utilisant le modèle World3 - une méthode de calcul prenant en compte les ressources naturelles, la population mondiale, la nourriture par habitant, la production industrielle par habitant et la pollution - l'équipe Meadows modélise différents scénarios, mettant en cause le modèle économique et la course à la croissance.

Une course démesurément infinie pour un monde au périmètre fini.

Pour la première fois, le rapport met en évidence les limites planétaires.

*Si les tendances actuelles de croissance de la population mondiale, de l'industrialisation, de la pollution, de la production alimentaire et de l'épuisement des ressources restent inchangées, les limites de la croissance sur cette planète seront atteintes au cours des cent prochaines années"*

- Conclusion de l'équipe Meadows, Limits of Growth, 1972 -

Le rapport montre également qu'une deuxième voie est possible.

*"Il est possible de modifier ces tendances de croissance et d'établir une situation de stabilité écologique et économique qui soit tenable sur le très long terme. L'état d'équilibre général pourrait être établi de sorte que les besoins matériels de chaque personne sur Terre soient satisfaits et que chaque personne ait une chance égale de réaliser son potentiel humain. Si les habitants de la planète décident de consacrer leurs efforts à cette seconde perspective plutôt qu'à la première, le plus tôt ils commenceront, plus grandes seront leurs chances de succès. "*

Extrait de : *The Limits to Growth*

*En 1979, le président du Club de Rome indiquait dans une interview :*

*"Cette humanité si puissante, si nombreuse, qui a tant de besoins, quel avenir aura-t-elle ? Qui pourra concevoir quelque chose de cohérent, de satisfaisant, de telle sorte que ceux qui nous suivront nos fils, pourront dire "on nous a laissé un monde viable et gouvernable, et non pas un monde non viable et non gouvernable [...]"*

*Que pensons-nous possible pour l'avenir ? Quel projet d'avenir devons-nous inventer ? Que voulons-nous ? Il faut avant tout commencer à connaître le présent. [...] Nous devons faire cet effort - que nous ne faisons jamais - de dire quel avenir nous voulons. [...]"*

*Naturellement, le système actuel est un système qui nous mène à la perdition, il n'y a aucun doute, mais nous avons toutes les capacités de le modifier. Nous devons modifier ce système qui est condamné et qui nous condamne, il faut en prendre conscience."*

Aurélio Peccei, président du Club de Rome, 1979

Interview disponible en intégralité dans votre espace membre (ressources documentaires)

# 1988

## LE GIEC

Quelques années après la parution de "limits of growth", le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat - le GIEC- voit le jour sous l'égide de 2 institutions des Nations Unies, l'Organisation Météorologique Mondiale - OMM - et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement - PNUE -.

Cet organisme intergouvernemental est ouvert à tous les pays membres de l'ONU.

Il a pour mission d'évaluer et de synthétiser l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques disponibles, de façon neutre et objective, en rapport avec la question du réchauffement climatique.

Le GIEC est organisé en 3 groupes de travail :

- Le **Groupe 1** fait le point sur l'état de la recherche scientifique dans le domaine de l'**évolution du climat**.
- Le **Groupe 2** traite des **impacts des changements climatiques** sur différents secteurs (eau, écosystèmes, agriculture, santé...) et des **possibilités de s'y adapter**.
- Le **Groupe 3** examine les **moyens de réduction des gaz à effet de serre et d'atténuation du changement climatique** en général.

Depuis sa création, le GIEC a publié 6 rapports d'évaluation - 1990, 1995, 2001, 2007, 2014 et 2022.

# 2012

## L'IPBES

La **Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)** est un organe intergouvernemental créé en 2012. Il est placé sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il siège à Bonn, en Allemagne, et compte aujourd'hui 132 États membres.

Dans sa genèse, il faut mentionner la Convention sur la diversité biologique de 1992 qui reconnaissait, pour la première fois au niveau du droit international, que la conservation de la diversité biologique est une préoccupation commune pour l'ensemble de l'humanité. Il avait également pointé un déficit de connaissances sur l'ampleur de l'érosion de la biodiversité. Puis en 2005, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, commande une étude : *l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*. **Cette étude montre l'impact de l'activité humaine sur les écosystèmes et sur le capital naturel de la planète, alertant sur la situation pour les générations futures. Ses conclusions encouragent la mise en place d'une gouvernance mondiale sur la biodiversité.**

L'IPBES a donc pour mission de constituer une interface entre la communauté scientifique et les gouvernants. **Il fournit aux décideurs des évaluations scientifiques objectives de l'état des connaissances sur la biodiversité de la planète, les écosystèmes et leurs bénéfices pour les individus, ainsi que les outils et les méthodes pour protéger et utiliser de manière durable ces ressources naturelles vitales.**

L'IPBES contribue ainsi à la prise de décisions politiques responsables par la diffusion d'une connaissance pluridisciplinaire sur la biodiversité et les écosystèmes.

Dans une certaine mesure, l'IPBES accomplit pour la biodiversité ce que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) accomplit pour le changement climatique.

En mai **2019**, l'IPBES publie le **premier rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques**, basé sur 15 000 références scientifiques et gouvernementales.

**Il révèle un taux d'extinction des espèces sans précédent et établit que la santé des écosystèmes dont dépend l'humanité pour sa survie se dégrade plus vite que jamais.**

« Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier » - Sir Robert Watson, président de l'IPBES.

**La réponse mondiale actuelle est insuffisante ;**

**Des « changements transformateurs » sont nécessaires pour restaurer et protéger la nature.**

« Il n'est pas trop tard pour agir, mais seulement si nous commençons à le faire maintenant à tous les niveaux, du local au mondial [...] Grâce au « changement transformateur », la nature peut encore être conservée, restaurée et utilisée de manière durable - ce qui est également essentiel pour répondre à la plupart des autres objectifs mondiaux. Par « changement transformateur », on entend un changement fondamental à l'échelle d'un système, qui prend en considération les facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris en termes de paradigmes, objectifs et valeurs. »

Ce rapport doit servir de base pour l'élaboration d'un cadre mondial pour la biodiversité après 2020, un "New Deal for Nature and People" selon les termes de son président.





# 2015

## COP 21

La *Conference of the Parties* - COP - est une conférence internationale sur le climat dont la 1ère réunion a lieu en 1995. Elle réunit chaque année les pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.

L'édition 2015 - COP21 - a été organisée par la France.

L'Accord de Paris, qui y a été adopté, marque un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Il engage tous les pays du monde à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à maintenir le réchauffement sous la barre des 2°C d'ici à 2100, et essayer d'aller vers +1,5°C.

Les négociations de Paris ont élaboré les bases d'un nouvel accord qui doit être :

- **Universel** : applicable à tous les pays
- **Juridiquement contraignant** : applicable à partir de 2020
- **Différencié** : définissant des objectifs différents pour les pays développés et les pays en développement.
- **Ambitieux** : permettant de limiter réellement les changements climatiques.

# L'ACCORD DE PARIS

Pour respecter les engagements de l'Accord de Paris, et maintenir l'augmentation de la température mondiale à un niveau inférieur à 2 degrés, il nous faudra réussir à **atteindre la neutralité carbone à horizon 2050**. Cet objectif de neutralité carbone peut se traduire à toutes les échelles, individuelles et sociétales, au travers l'atteinte d'objectifs très ambitieux :

## A l'échelle individuelle :

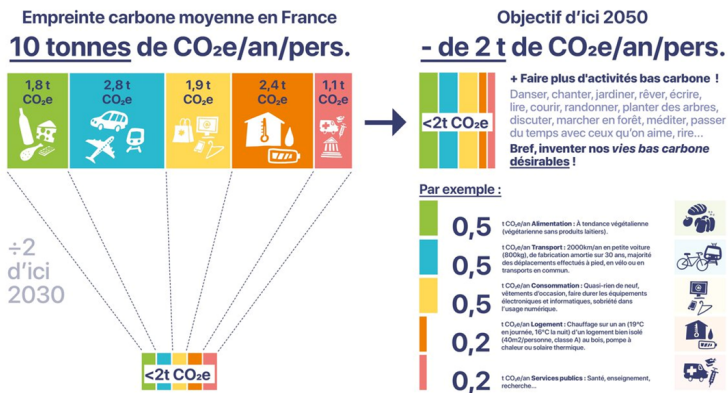
L'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 se traduit par l'atteinte d'une empreinte carbone individuelle de 2 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>e par an.

Aujourd'hui, en moyenne, chaque français émet 10 tCO<sub>2</sub>/an.

Il devient alors nécessaire de calculer mais surtout d'agir pour réduire son empreinte.

Le simulateur **Nos Gestes Climat** ([www.nosgestesclimat.fr](http://www.nosgestesclimat.fr)) est un outil développé par l'ADEME, en partenariat avec l'Association Bilan Carbone, nous permettant de calculer rapidement notre empreinte carbone individuelle et trouver les leviers d'action.

## Décomposition de l'empreinte carbone d'un français 2020



Sources : Kit Inventons nos vies bas carbone (Fév. 2021), Rapport sur l'état de l'environnement en France (Déc. 2020)

# L'ACCORD DE PARIS

## **A l'échelle européenne... :**

L'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 se traduit à l'échelle européenne par la mise en place du **Pacte Vert pour l'Europe (ou Green Deal)**, dévoilé en décembre 2019 par la Commission européenne, qui engage les États européens vers la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre.

**Le Pacte Vert pour l'Europe** est un ensemble de propositions visant à adapter les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % (paquet législatif "**Fit for 55**") d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

## **... Et en France :**

Afin de répondre à cette ambition européenne, la France, comme tous les États membres, a publié un Plan National Intégré Énergie – Climat (PNIEC) détaillant la façon dont ils comptent atteindre les objectifs fixés conjointement au niveau de l'Union pour 2035 et pour 2050, afin de mettre l'UE sur la voie de la neutralité climatique.

Ce plan national est fondé sur deux documents de programmation et de gouvernance en matière d'énergie et de climat :

- **La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**, qui fixe les priorités d'actions dans le domaine de l'énergie pour les 10 années à venir, partagées en deux périodes de 5 ans (2019 – 2023, et 2024 – 2028)
- **La stratégie nationale bas-carbone (SNBC)**, qui constitue la feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique. Elle définit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale, à court et moyen terme, et vise la neutralité carbone à l'horizon 2050, comme prévu au niveau européen.

# BILAN EMISSIONS GES

Réussir à réduire de 55% les émissions de GES au niveau européen nécessitera une transformation profonde de notre économie.

Cette transformation se traduira donc par une évolution des politiques publiques qui se déclinera en réglementations et exigences de plus en plus contraignantes pour les entreprises visant à atteindre l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050.

**Réduire ses émissions nécessite de connaître ses propres émissions afin de cibler les actions efficaces à mettre en place.** Cela nécessite de calculer les émissions de GES de son entreprise.

L'association iDÉE vous accompagne dans cette démarche obligatoire pour certains, volontaires pour les autres, au travers l'outil Premier Pas Décarbonation.

## **Premier Pas Décarbonation**

Par la mise en place de ce dispositif, notre volonté est d'encourager un maximum de sociétés du territoire, TPE, PME, ETI, à faire le premier pas sur les sujets de mesure et de réduction de leur empreinte carbone.

Le dispositif Premier Pas Décarbonation s'adresse aux entreprises membres de l'Association iDÉE. Il offre une approche globale et pédagogique et couvre l'ensemble des 3 scopes d'émissions de gaz à effet de serre, à tarif mutualisé.

La réalisation d'un bilan des émissions de GES (BEGES) peut être motivée par une **obligation réglementaire** (entreprises de plus de 500 salariés, collectivités de plus de 50 000 habitants notamment), par une **demande des parties prenantes** ou par une **volonté d'engagement** dans la transition écologique.

# BILAN EMISSIONS GES

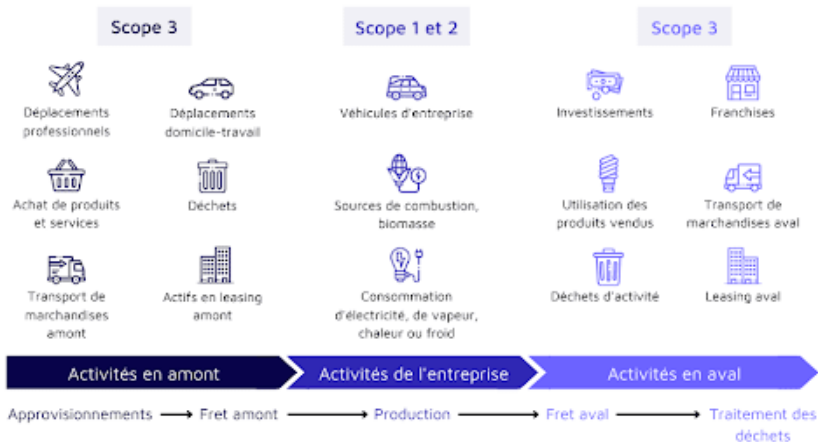
Lorsque l'on quantifie les émissions de GES d'une entreprise ou d'une organisation, on évalue les émissions sur 3 dimensions ou scopes :

Le **scope 1** représente les émissions directes de GES produits par l'entreprise.

Le **scope 2** représente les émissions indirectes liées à l'utilisation de l'énergie.

Le **scope 3** représente toutes les émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise (émissions liées : aux déplacements domicile-travail, à l'achat des matières premières, au transport amont et aval, à l'utilisation des produits, à la fin de vie des produits...).

Le Scope 3 est très large par définition et représente en général la très grande majorité des émissions liées à l'activité d'une entreprise. Ne pas prendre en compte le Scope 3, c'est avoir une vision très incomplète de l'empreinte carbone de son entreprise.



# 2022

## 6ème RAPPORT DU GIEC

La synthèse du **sixième rapport d'évaluation** du GIEC est publiée le lundi 20 mars 2023. Cette synthèse résume les trois volets de son sixième rapport d'évaluation (parus en 2021 et 2022, et consacrés aux bases physiques du réchauffement, aux impacts et aux solutions), et trois rapports spéciaux qui portaient sur les conséquences d'un réchauffement de 1,5 °C (2018), sur les terres et sur les océans et la cryosphère (2019).

Ce dernier rapport du GIEC, confirme que **l'influence humaine a réchauffé le climat à un rythme sans précédent** depuis au moins 2 000 ans : *"Il est sans équivoque que l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, l'océan et la terre."*

« Ce rapport reconnaît par ailleurs l'interdépendance du climat, de la biodiversité et des populations. Il souligne l'urgence d'une action immédiate et plus ambitieuse pour faire face aux risques climatiques. Les demi-mesures ne sont plus une option », a affirmé l'économiste sud-coréen Hoesung Lee, président du GIEC.

# LE JOUR DU DEPASSEMENT

Depuis les années 1970, la date du Jour du dépassement se dégrade. En 1970, il avait lieu le 29 décembre ; en 1998, il s'était décalé au 30 septembre, pour se situer en 2022, le 28 juillet.

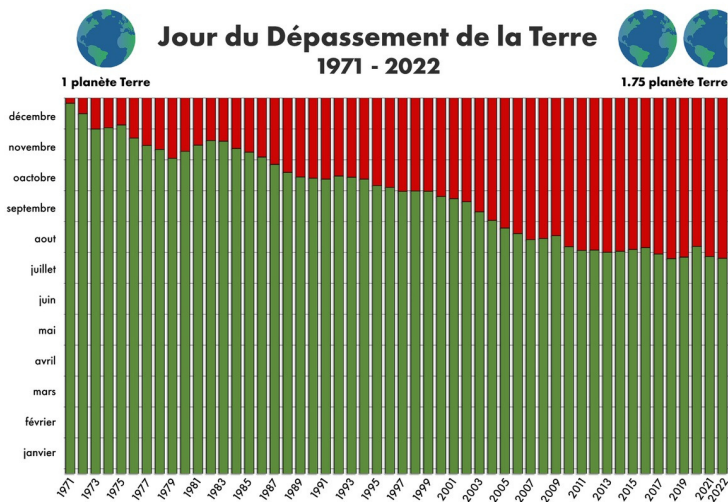
Mais que représente-t-il exactement ?

Chaque année, le « Jour du dépassement de la Terre » est calculé par l'institut de recherches californien Global Footprint Network.

**Ce Jour du dépassement désigne le jour à partir duquel l'humanité a dépensé l'ensemble des ressources renouvelables que la Terre est capable de régénérer en un an.**

Passé cette date, nous vivons à crédit, toutes les ressources consommées jusqu'au 31 décembre étant puisées dans les réserves de la Terre, qui s'épuisent chaque année un peu plus.

Positionné au 28 juillet, cela signifie qu'il faudrait 1,75 Terre, selon l'Organisation Non Gouvernementale WWF, pour tenir le rythme de notre consommation actuelle de ressources.



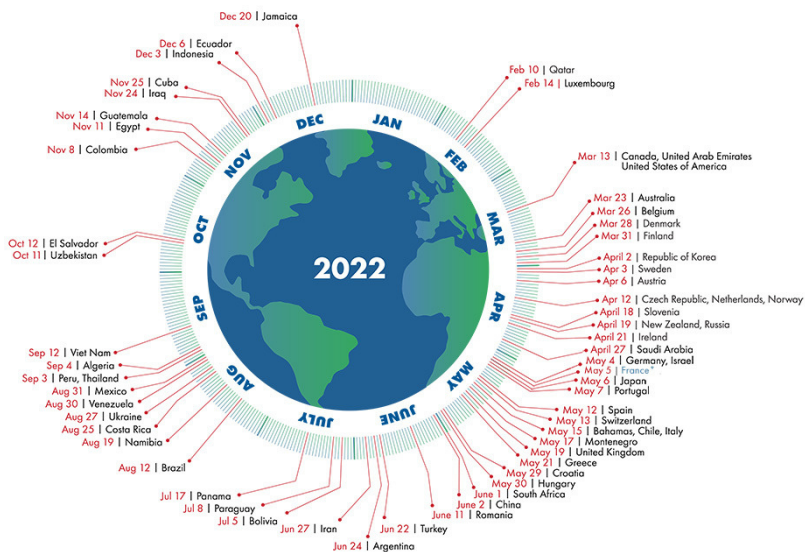
# LE JOUR DU DÉPASSEMENT

Mais ce jour cache de **d'énormes disparités** d'un pays à l'autre.

Ainsi en **France**, le jour du dépassement est le **5 mai**, ce qui signifie que si toute l'humanité consommait autant de ressources qu'un Français, il faudrait **2,7 planètes** comme la Terre pour subvenir à nos besoins, ce qui nous place dans le top vingt des plus gros consommateurs du monde.

## Country Overshoot Days 2022

When would Earth Overshoot Day land if the world's population lived like...



For a full list of countries, visit [overshootday.org/country-overshoot-days](https://overshootday.org/country-overshoot-days).  
\*France Overshoot Day updated April 20, 2022 based on nowcasted data. See [overshootday.org/france](https://overshootday.org/france).  
Source: National Footprint and Biocapacity Accounts, 2022 Edition  
[data.footprintnetwork.org](https://data.footprintnetwork.org)



Notre objectif commun est de faire reculer ce Jour du dépassement, pour permettre à la Terre de régénérer ce que l'on prélève et ainsi desserrer l'étau autour des ressources.

Pour cela, notre économie doit se transformer en réduisant la production de biens, et doit devenir massivement circulaire, pour extraire moins de ressources et valoriser au maximum celles qui sont déjà extraites.



# LES LIMITES PLANÉTAIRES

Depuis le milieu du XXe siècle, la Grande Accélération, caractérisée par le développement économique planétaire et par l'intensification des activités humaines (agriculture, industrie, transport, etc.), associée à la croissance démographique, a conduit à l'utilisation accrue des ressources naturelles (eau, énergie, terres, matières premières, etc.) mettant la planète sous pression.

Le principe des limites planétaires est un concept défini en 2009 par une équipe internationale de 26 chercheurs, menée par le suédois **Johan Rockström** du Stockholm Resilience Centre, et **Will Steffen** de l'université nationale australienne, pour mieux comprendre le "système-Terre". De nombreux liens ont été identifiés entre les différentes composantes de la planète (biosphère, atmosphère, lithosphère, hydrosphère), qui constituent un ensemble fortement interdépendant et jusqu'à présent à l'équilibre.

**Les limites planétaires sont les seuils que l'humanité ne devrait pas dépasser pour ne pas compromettre les conditions favorables dans lesquelles elle a pu se développer, et pour pouvoir durablement vivre dans un écosystème sûr, c'est-à-dire en évitant les modifications brutales et difficilement prévisibles de l'environnement planétaire.**

Les limites planétaires sont au nombre de 9 : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, les changements d'utilisation des sols, l'acidification des océans, l'utilisation mondiale de l'eau, l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère, l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère.

**Le concept offre ainsi une vision globale et transversale des risques planétaires car il permet de suivre les interactions entre ces différents domaines.**

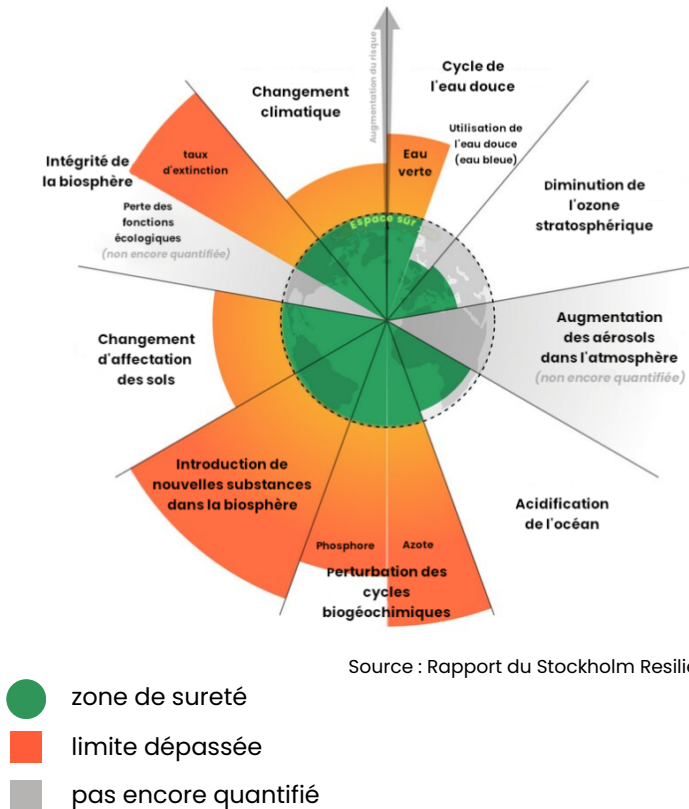
# LES LIMITES PLANÉTAIRES

Comme dans tout système complexe, ces limites interagissent les unes avec les autres.

**En ne dépassant pas ces limites planétaires, l'humanité et les générations futures peuvent se développer de manière sûre.**

**En revanche, le franchissement de ces limites entraîne un risque élevé de changement environnemental brutal et irréversible.**

Nous comprenons aujourd'hui les variables et seuils de 8 des 9 limites planétaires. Et sur ces 8 limites documentées, 6 ont déjà dépassé leur seuil d'alerte.



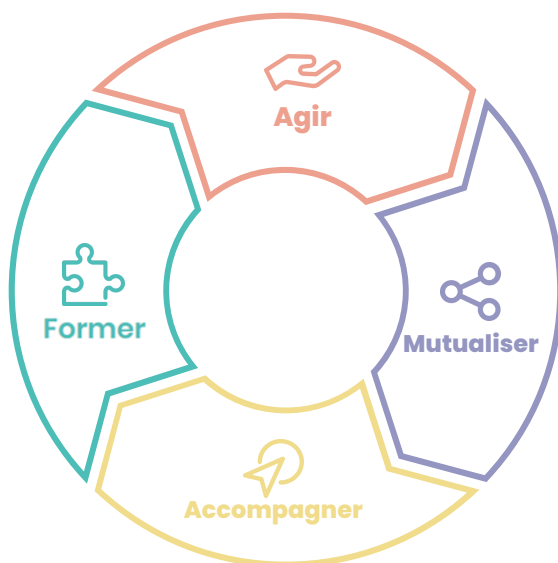
# REPLACER L'ÉCONOMIE DANS LES LIMITES PLANÉTAIRES

Maintenir l'équilibre de la vie sur Terre nécessite de rester dans les limites planétaires et de construire notre modèle économique en intégrant, au cœur de notre système, le respect de ces limites.

**Notre objectif commun est de remplacer l'économie au service de l'intérêt général et dans les limites planétaires.**

C'est pour répondre à cet objectif que l'association iDÉE, lancée en 2022 à l'initiative d'un groupe de dirigeants d'entreprises, a développé une feuille de route invitant toutes les entreprises à se mettre en mouvement, en définissant les étapes qui jalonnent leur transformation, quels que soient leur taille, leur secteur d'activité et leur niveau d'avancement.

Une feuille de route définie autour de 4 actions principales :



# FEUILLE DE ROUTE IDÉE

Imaginée par l'équipe fondatrice de l'association, la feuille de route IDÉE vise à accompagner les entreprises du territoire dans leur démarche environnementale, quel que soit le niveau d'avancement dans la transition écologique.

**1.** Sensibiliser ses équipes et ses dirigeants à la crise climatique et plus largement aux limites planétaires



**2.** Faire ses premiers pas vers la décarbonation



**3.** Échanger sur les bonnes pratiques entre pairs



**4.** Mettre en place un plan d'action décarbonation court-moyen-long terme sur les 3 scopes avec des objectifs concrets et suivis



**5.** Former ses salariés aux métiers de la transition



**6.** Mettre en œuvre des actions pour protéger la biodiversité et limiter son impact sur l'environnement



**7.** Maximiser la contribution positive de l'entreprise au sein de son écosystème



**8.** Transformer son Business Model pour être en phase avec les limites planétaires



**9.** Intégrer l'enjeu environnemental dans la mission de l'entreprise



**10.** Se mettre en chemin vers un modèle d'entreprise régénérative



# ACTIONS IDEE 2022

Pour sa première année, l'association iDÉE a mis en place un certain nombre d'actions que vous pouvez retrouver sur l'espace membre du site internet [www.idee-asso.fr](http://www.idee-asso.fr).

Ces actions vont se poursuivre et se renforcer pour avancer dans la feuille de route d'accompagnement.



## Former

Pour appréhender les enjeux climatiques.

- ▶ Fresques du Climat
- ▶ Webinaires Droit de l'Environnement
- ▶ Fiches législatives
- ▶ Catalogue de formations



## Agir

Pour une économie plus responsable.

- ▶ Rencontres thématiques (Label B-Corp, mobilité, sobriété énergétique, économie circulaire, achats responsables...)



## Mutualiser

Des solutions économiques et écologiques

- ▶ Premier pas décarbonation
- ▶ Diagnostic RSE
- ▶ Offres partenaires à tarif mutualisé



## Accompagner

Les entreprises vers un monde plus durable.

- ▶ Club des entreprises du numérique
- ▶ Lancement d'une filière séquestration carbone

**AGIR**

POUR RÉDUIRE & RÉGÉNÉRER

# COMMISSION AGIR

Nous le savons, pris dans leur ensemble, le volume et l'empreinte de nos activités économiques nous projettent dans un monde non soutenable, au-delà des limites planétaires.

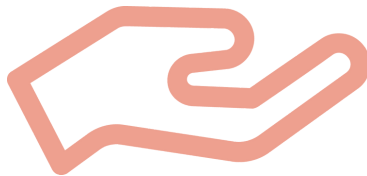
Des changements structurels sont indispensables pour maintenir l'équilibre de la vie sur Terre.

Les entreprises sont devenues des acteurs centraux de la transition écologique et ont aujourd'hui la responsabilité de s'engager concrètement dans cette dynamique, afin d'assurer leur avenir et celui de notre planète.

Il est nécessaire d'accélérer la prise de conscience des enjeux climatiques, de l'épuisement des ressources et de l'effondrement de la biodiversité, afin de construire et de **s'engager dans l'élaboration de feuilles de routes ambitieuses, conduisant nos entreprises vers un modèle plus régénératif.**

Nous avons l'opportunité de construire une société plus durable et plus responsable, une chance unique de faire évoluer notre système et de transformer profondément notre modèle économique pour le rendre plus résilient.

La tâche est immense, il est temps d'**AGIR** !



# COMMISSION AGIR

Le chemin vers l'économie régénérative est long et semé d'embûches. Mais il est indispensable et porteur d'espoir : celui de réinventer l'économie et de redonner du sens à nos projets d'entreprise et de territoire.

La commission **AGIR** vise à aider les entreprises à passer à l'action en :

- mobilisant les acteurs engagés autour de sujets de transformation des entreprises.
- identifiant les problématiques et les freins pour les entreprises
- imaginant des solutions grâce à l'intelligence collective
- apportant des solutions concrètes que les entreprises pourront s'approprier pour accélérer le passage à l'action

**En travaillant ensemble (intra et inter entreprises), en fédérant autour d'un projet commun, on s'inspire et on conçoit ensemble des actions concrètes permettant de transformer notre modèle pour réinventer une économie plus soutenable, compatible avec les limites planétaires.**

**L'objectif est de mettre en commun les difficultés et les réussites liées aux expériences de chacun, sur des solutions mises en place dans les entreprises.**

Les solutions doivent être d'ordre environnementales, sociales et économiques. Les 3 sont liées.



# COMMISSION AGIR

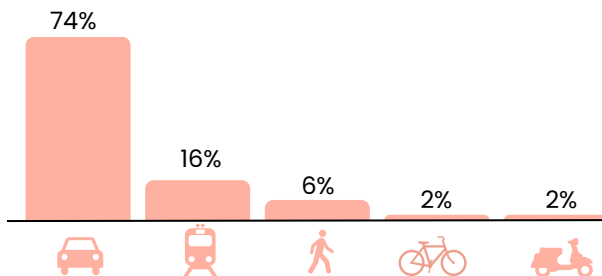
## La Mobilité

En France, le transport est le principal contributeur aux émissions de gaz à effet de serre, avec 31% des émissions de GES (2019) dont 94% liés au transport routier.

AU delà des GES, la mobilité est également à l'origine d'émissions de polluants locaux qui dégradent la qualité de l'air, des eaux et des sols.

La mobilité pour une entreprise, concerne à la fois le transport des salariés (déplacements domicile-travail, déplacements professionnels...) et celui des biens (livraison, transports de marchandises...). Elle constitue pour les entreprises un enjeu important en matière de développement durable, conjuguant des impacts environnementaux, sociaux et économiques.

**74%** (soit 18 millions de personnes) : c'est le nombre d'actifs qui utilisent quotidiennement la voiture comme mode de transport pour aller travailler, quelle que soit la distance parcourue.

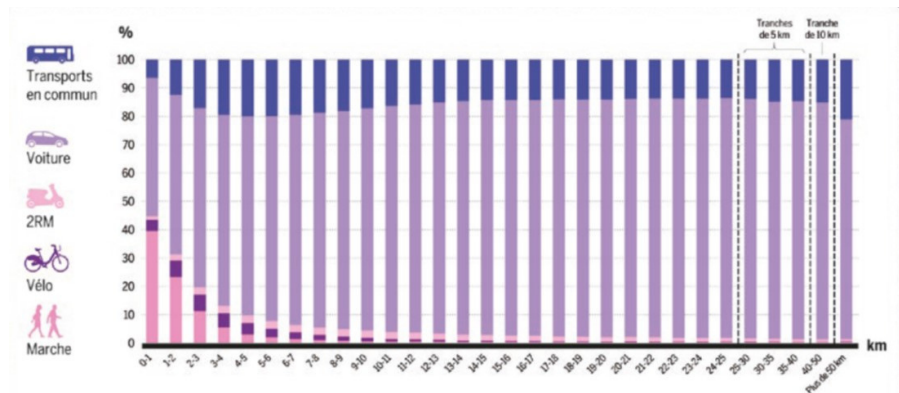


Source : Insee

# COMMISSION AGIR

## La Mobilité

Même pour des distances très courtes, la voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail



Source : Forum Vies mobiles, Obosco, 2020 et Insee

Pour que demain notre mobilité soit plus durable, au service du climat et d'une meilleure qualité de vie, il nous faut repenser la mobilité dans son ensemble, en faisant évoluer à la fois la technologie, mais aussi et surtout, nos usages.

Comme le précise Aurélien Bigo, chercheur sur la transition énergétique des transports : "l'avenir de la voiture sera assurément électrique, mais la voiture individuelle ne doit pas être l'avenir de notre mobilité".

# COMMISSION AGIR

## La Mobilité

La mobilité durable, appelée aussi **écomobilité**, est une notion ancrée dans une démarche de développement durable.

C'est une pratique qui consiste à favoriser les **modes de déplacements alternatifs** à la voiture individuelle, dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

Il s'agit de mettre en œuvre un ensemble de solutions et d'actions visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle.

Au niveau réglementaire, dès le 1er janvier 2018, la loi de transition énergétique prévoit **l'obligation pour les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site**, et situées dans le périmètre d'un PDU (Plan de Déplacements Urbains), de **mettre en place un plan de mobilité** (aussi appelé plan de déplacements entreprise ou PDE).

Il s'agit d'**un projet d'entreprise qui permet de structurer sa démarche de management de la mobilité** et d'**optimiser les déplacements liés à son activité** (trajets domicile-travail, déplacements professionnels, mais aussi des clients et fournisseurs) en valorisant les transports alternatifs plus soutenables.

Différents axes de travail ont été identifiés pour une entreprise :

- Les déplacements domicile-travail, celui des clients, des visiteurs
- L'organisation du travail (horaires, télétravail)
- L'accessibilité de l'entreprise (transports en commun, parking, bornes de recharges de véhicules)
- Les déplacements professionnels
- Le transport de marchandises, les livraisons sur le site

# COMMISSION AGIR

## La Mobilité

Différents leviers, identifiés par la commission Agir, peuvent être actionnés pour réduire l'empreinte carbone liée au transport.

- **Modérer la demande de transport routier en limitant le nombre de km par voyageur ou le transport de marchandises.**

Pour réduire le nombre de km, différentes solutions ont été formulées : augmenter le nombre de journées de télétravail, ou encore questionner nos déplacements en favorisant par exemple les rendez-vous en visio. En termes de marchandises, il est possible de relocaliser les flux ou encore d'organiser des navettes inter-entreprises, multi-clients et bas carbone.

- **Favoriser le report modal en satisfaisant la demande de transport par des modes plus sobres en émissions.**

Parmi les pistes identifiées par la commission, favoriser la pratique du vélo en renforçant les dispositifs d'accueil et de sécurité pour les usagers (abris sécurisés, entretien vélo possible sur le lieu de travail, offre sur un kit de sécurité vélo...), ou encore en incitant les collaborateurs à tester la pratique du vélo soit en profitant par exemple d'un événement thématique comme la journée de la mobilité soit par l'achat d'un vélo par l'entreprise qui pourrait être testé par les collaborateurs.

Favoriser le report modal vers des solutions moins carbonées, c'est également privilégier les transports en commun au véhicule individuel et préférer le train à l'avion quand cela est possible.

# COMMISSION AGIR

## La Mobilité

- **Optimiser le remplissage des véhicules**

Limiter l'auto-solisme et favoriser le covoiturage est clé dans l'évolution des usages de la voiture. Ce changement d'habitude peut nécessiter une implication progressive des collaborateurs en commençant par la mise en place d'un covoiturage ponctuel pour lever les craintes, ou les contraintes, ce qui pourra alors évoluer vers une pratique plus régulière, voire systématique lorsque l'habitude sera ancrée et les contraintes levées.

Le covoiturage peut également se réfléchir de manière inter-entreprises, pour les entreprises travaillant dans un bassin d'emplois dense. Une piste de travail intéressante pour toute la communauté IDEE.

L'optimisation du remplissage est également clé pour le transport de marchandises. Privilégions des camions pleins, même si le délai de livraison est plus long.

- **L'efficacité et la sobriété**

Comme toujours, l'efficacité et la sobriété sont indispensables à la transition.

L'efficacité des véhicules va s'appuyer sur la technologie (progrès sur les moteurs, électrification).

La sobriété va quant à elle, correspondre à la réduction volontaire de la consommation par une adaptation du comportement. Cela peut passer par une diminution de la vitesse de roulage, par une pratique de l'éco-conduite qui pourra être encouragée par l'entreprise au travers de formations proposées aux collaborateurs, ou encore par la réduction du poids et donc de la taille des véhicules personnels ou de flottes.

Ce dernier point est primordial pour réduire l'empreinte carbone du transport, mais également pour limiter la quantité de ressources nécessaires à la fabrication du véhicule.

# COMMISSION AGIR

## La Mobilité

La sobriété, c'est également pouvoir réduire le taux d'équipement des foyers. En limitant le nombre de véhicules par foyer, nous économisons à la fois sur le besoin en ressources, et sur le budget des ménages. Cela permet également de réduire le nombre de véhicules en circulation et donc de limiter les émissions de GES et de polluants.

Pour cela, nous pouvons pratiquer le partage de véhicules (des applications existent comme Citiz ou Smiile entre particuliers), la voiture ne sera plus individuelle mais partagée.

La sobriété peut également être favorisée par l'entreprise qui pourra mettre à disposition de ses collaborateurs, une voiture partagée pour les rendez-vous extérieurs ou pour un usage particulier ponctuel (courses, transport de matériel encombrant) pour les personnes ayant fait le choix de supprimer une voiture dans son foyer.

- **Accélérer la décarbonation de l'énergie**

Ce levier consiste à remplacer l'utilisation du pétrole par des énergies moins carbonées, comme l'électrification, le biogaz...

L'entreprise pourra accompagner ses collaborateurs avec la mise en place de bornes de recharge.

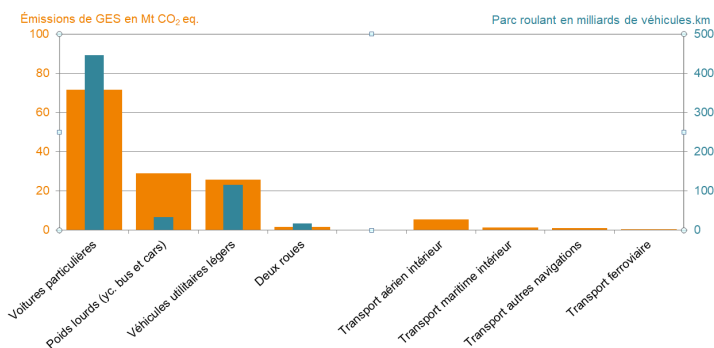
Les initiatives existent pour réinventer la mobilité (qui devront être renforcées par les pouvoirs publics).

La voiture de demain devra être moins lourde, moins consommatrice de matières premières, plus sobre et davantage partagée, et devra avant tout être réduite en nombre.

# COMMISSION AGIR

## Le transport de marchandises

Si la voiture particulière est la plus forte contributrice aux émissions nationales de GES du secteur des transports (51%), le transport routier professionnel de marchandises (camions, véhicules utilitaires légers) et le transport collectif de voyageurs (autocars et bus), ainsi que l'ensemble des véhicules utilitaires légers représentent 40% des émissions du secteur



En 2019, le parc français routier comprenait 44,4 millions de véhicules dont 85 % de voitures particulières (*pour 51% des émissions de GES du secteur*), 13 % de VUL (*pour 19% des émissions de GES*) et 2 % de poids lourds, y compris bus et cars (*pour 22% des émissions de GES*).

Nous pouvons décarboner le fret en utilisant les mêmes leviers que le transport de personnes, en adaptant certains à la spécificité du fret :

- **Taux de chargement** : optimisation des charges palettisées, des conditions de livraison, réduction des trajets à vide, gestion mutualisée des approvisionnements...
- **Distance parcourue** : optimisation du positionnement des sites, de l'affectation des productions et des clients...
- **Moyen de transport (report modal)** : choix et optimisation des véhicules routiers, utilisation d'autres modes moins carbonés (longue distance et gestion du dernier km),
- **Achats responsables** : sélection des transporteurs, choix de transporteurs labellisés...

# COMMISSION AGIR

## La Sobriété Énergétique

Efficacité, sobriété, transition... Revenons sur quelques termes essentiels :

### **La sobriété énergétique :**

C'est la diminution de la consommation d'énergie en ajustant les usages et objectifs aux besoins réels. Cela passe par un questionnement de nos modes de fonctionnement : ce confort est-il vraiment nécessaire ?

*Quelques exemples :*

- *chauffage : la sobriété c'est diminuer la température de chauffage l'hiver et préférer mettre un pull*
- *mobilité : la sobriété consistera à utiliser un vélo, les transports en commun ou favoriser la marche ou le covoiturage*

### **L'efficacité énergétique :**

Cela consiste à utiliser des équipements ou des installations qui consomment moins d'énergie pour répondre au même besoin. C'est dans ce cas la performance des équipements qui permet les économies de consommation d'énergie.

*Quelques exemples :*

- *chauffage : l'efficacité consistera à remplacer nos radiateurs vieillissants par des appareils plus performants*
- *mobilité : l'efficacité reposera par exemple sur l'utilisation de véhicules électriques*

Ainsi, quand la sobriété est un fait comportemental de changement des habitudes de consommation, l'efficacité énergétique agit plutôt sur la technologie pour réduire les consommations d'énergie, à service rendu égal.

### **La transition énergétique :**

Elle consiste à diminuer l'empreinte carbone et environnementale de nos consommations énergétiques en activant différents leviers :

- La sobriété énergétique
- L'efficacité énergétique
- Le choix d'énergies bas-carbone (récupération de chaleur fatale, énergies renouvelables, etc.).



# COMMISSION AGIR

## La Sobriété Énergétique

Explosion des factures énergétiques, urgence climatique, contexte géopolitique, raréfaction des ressources, nouvelles réglementations, quête de sens des jeunes générations... de multiples facteurs nous imposent de réduire drastiquement nos consommations d'énergie.

La sobriété énergétique est ainsi devenue clé dans toutes les organisations.

Les entreprises sont aujourd'hui confrontées à deux enjeux majeurs. Le premier, de très court terme, est de réduire ses consommations énergétiques pour faire face à l'explosion du prix de l'énergie et à l'instabilité des marchés de l'énergie. C'est surtout un impératif économique, voire de survie pour certaines activités.

Le deuxième enjeu de plus long terme, mais tout aussi incontournable, est celui d'agir contre le dérèglement climatique. Les entreprises doivent en effet investir pour produire de façon à limiter le recours aux énergies fossiles, sur toute leur chaîne de valeur.

Ces deux niveaux d'actions doivent être menés de front : mettre en œuvre dès à présent des mesures d'urgence pour réduire les consommations d'énergie et, parallèlement, mener une réflexion pour arriver à décarboner son activité.

Les entreprises peuvent agir sur 3 leviers complémentaires :

### **Améliorer l'efficacité énergétique des équipements et des bâtiments**

Il s'agit d'opter pour des équipements plus performants pour consommer moins, sans pour autant investir massivement. L'entreprise doit se concentrer en priorité sur les postes les plus énergivores. Cela peut concerner l'isolation thermique des bâtiments et réseaux de chaleur, changer le système de chauffage et/ou de climatisation, installer un éclairage à base de LED et des détecteurs de présence, mettre en place des dispositifs de régulation sur les équipements de chauffage et de traitement d'air afin qu'ils ne se déclenchent qu'en cas de besoin...

# COMMISSION AGIR

## La Sobriété Énergétique

### **Miser sur la sobriété énergétique**

La sobriété consiste à mettre en place une stratégie globale de réduction des consommations, en repensant ses modèles de production et en impliquant ses collaborateurs dans une démarche collective.

La sobriété énergétique peut aussi se traduire par l'adoption d'éco-gestes et de bonnes pratiques pour limiter les gaspillages : mise en veille des équipements, baisse du chauffage et de la climatisation, extinction des éclairages lorsqu'ils sont inutiles, en particulier la nuit, fermeture des portes des magasins climatisés, fermeture des bureaux administratifs une journée par semaine en développant le télétravail, favoriser les bureaux partagés non alloués à une personne, permettant de rassembler tous les collaborateurs présents dans un espace plus restreint et de limiter ainsi la surface chauffée. Le passage à la mobilité douce est également un facteur de sobriété et de transition énergétique.

L'entreprise ne doit pas perdre de vue qu'au-delà des économies d'énergies réalisées, toutes ces mesures vont aussi contribuer à l'engager dans une démarche de responsabilité.

### **Remplacer les énergies fossiles par des énergies décarbonées**

Au delà de l'efficacité et de la sobriété énergétiques, le troisième levier est de décarboner l'énergie consommée par les entreprises. Pour cela, il sera nécessaire d'investir dans de nouveaux équipements pour substituer les énergies carbonées par des énergies décarbonées. Il s'agit par exemple de remplacer le gaz ou le fioul par l'électricité, d'installer des panneaux photovoltaïques sur sa toiture ou sur son parking, de valoriser les gisements de chaleur...

# COMMISSION AGIR

## La Sobriété Énergétique

Différentes réglementations viennent renforcer les obligations des entreprises en matière d'économie d'énergie :

### Le "décret tertiaire"

Dans les enjeux de transition énergétique et de réduction des consommations, le secteur du bâtiment joue un rôle primordial. Avant le décret tertiaire, les réglementations en termes d'efficacité énergétique concernaient uniquement les nouveaux bâtiments.

Avec la publication de la **loi ELAN** (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018, une nouvelle obligation s'est inscrite au Code de la construction et de l'habitation, à propos de la **réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire** français.

Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, dit "**décret tertiaire**", vient fixer les conditions d'application de cette mesure. Aussi appelé Eco énergie tertiaire, il fixe des objectifs de réduction ambitieux.

Le décret s'adresse aux propriétaires et locataires de bâtiments tertiaires. Sont concernés tous les bâtiments ou locaux d'activité à usage tertiaire et dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup>.

Cette nouvelle réglementation vise à **économiser 60% d'énergie finale** dans ces bâtiments **à l'horizon 2050**.

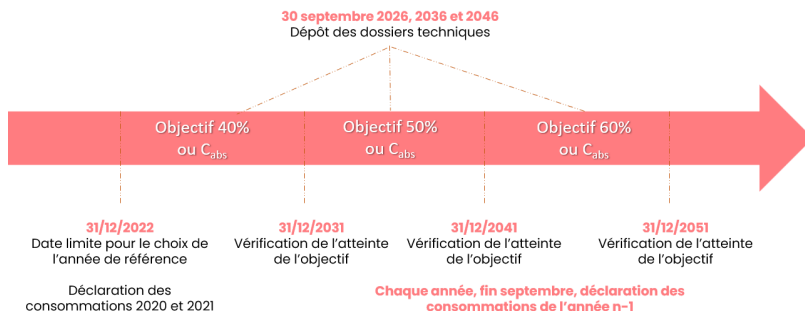
Elle impose une réduction des consommations d'énergie pouvant se faire de deux manières :

- soit en choisissant une année de référence entre 2010 et 2020, et en engageant une réduction de la consommation énergétique par paliers : réduction de 40 % d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050
- soit en atteignant un niveau de consommation énergétique correspondant aux bâtiments neufs, nouveaux dans leur catégorie, fixé en valeur absolue.

# COMMISSION AGIR

## La Sobriété Énergétique

Les échéances du décret tertiaire :



Par ailleurs, le **Plan de sobriété énergétique**, proposé par le gouvernement en octobre 2022, inclut 15 mesures phares pour diminuer les consommations d'énergie de toutes les entreprises en France.

Il comprend des recommandations allant de la lutte contre le gaspillage énergétique, à la mobilité durable, en passant par l'efficacité énergétique ou la sensibilisation à l'environnement en entreprise.

# COMMISSION AGIR

## La Sobriété Énergétique

Le plan de sobriété énergétique en 15 mesures :

### **Économie d'énergie**

- Appliquer des consignes strictes sur les températures des locaux et bâtiments ;
- Éteindre l'éclairage intérieur de vos bâtiments lorsqu'ils sont inoccupés et réduire l'éclairage extérieur.
- Moderniser l'éclairage dans les bureaux (installer des automatismes de détection de présence...);
- Déterminer la performance de vos bâtiments et l'isolation des infrastructures (sols, fenêtres, murs...) et installer des dispositifs de gestion technique de vos locaux ;
- Utiliser des outils de pilotage, suivi et mesure en temps réel des consommations énergétiques de votre entreprise ;
- Former vos salariés aux écogestes ;
- Relayer auprès de vos salariés les alertes relatives au niveau de consommation d'énergie via le dispositif ÉcoWatt.

### **Gestion de l'énergie**

- Mettre en place des solutions moins consommatrices d'énergie (éclairage basse consommation...);
- Intégrer des dispositions de sobriété énergétique dans les contrats signés avec les fournisseurs, sous-traitants et autres parties ;
- Mettre en place des dispositifs de chauffage autonome ou de récupération de chaleur.

### **Soutien à la mobilité durable**

- Regrouper les déplacements et supprimer les déplacements inutiles ;
- Mettre en œuvre le forfait mobilités durables et le dispositif crédit mobilité pour les salariés bénéficiant de véhicule de fonction ;
- Contractualiser avec les partenaires sociaux des plans de mobilité.

# COMMISSION AGIR

## La Sobriété Énergétique

Les adhérents iDÉE réunis lors de la commission, estiment qu'il est primordial de se pencher sur la question énergétique de son entreprise le plus rapidement possible. La demande du gouvernement de réduire de 10% la consommation énergétique, sur les deux prochaines années est une première étape. Nous devons le voir comme un entraînement. Car il va falloir faire plus dans les prochaines années.

Il va falloir identifier nos leviers d'action, grâce à un bilan carbone, mais également faire comprendre à nos parties prenantes la nécessité de changer.

Un travail de sensibilisation est nécessaire pour fédérer les collaborateurs et toutes les parties prenantes autour de ce projet d'entreprise.

Parmi les actions immédiates identifiées, nous pouvons citer tout d'abord la mise en place de travaux de rénovation des bâtiments, nécessitant des investissements importants.

Des actions moins coûteuses peuvent facilement être réalisées, comme la diminution de la température de consigne du chauffage, 1°C de chauffage en moins, c'est 7 % d'économie sur la consommation (source ADEME). 19°C correspond à un confort thermique acceptable et répond aux exigences du Code de l'énergie pour les bureaux.

Fermer les bureaux administratifs une journée par semaine, en favorisant le télétravail et mettre en place des bureaux partagés, en limitant l'espace occupé lors d'absences de collaborateurs (télétravail, vacances, maladie...) permet également de limiter le chauffage dans les pièces non occupées.

D'autres actions permettent de diminuer la consommation énergétique, comme éteindre son ordinateur en partant le soir, remplacer toutes les ampoules par des LED, intégrer des détecteurs de présence....

# COMMISSION AGIR

## Economie Circulaire

En 50 ans, l'extraction de matières premières a été multipliée par 3,4 !  
Durant cette même période, la population a doublé, la consommation a considérablement augmenté et le PIB a quadruplé !

Si rien ne change, la production mondiale de déchets devrait augmenter de 70 % à 2050 !



2.01  
Milliards  
de tonnes

2016



3.4  
Milliards  
de tonnes

2050

Le point de départ de cette montagne de déchets ?

L'économie linéaire, née de la révolution industrielle, s'est développée dans un monde riche en ressources avec une démographie inférieure à 1 milliard en 1800 !

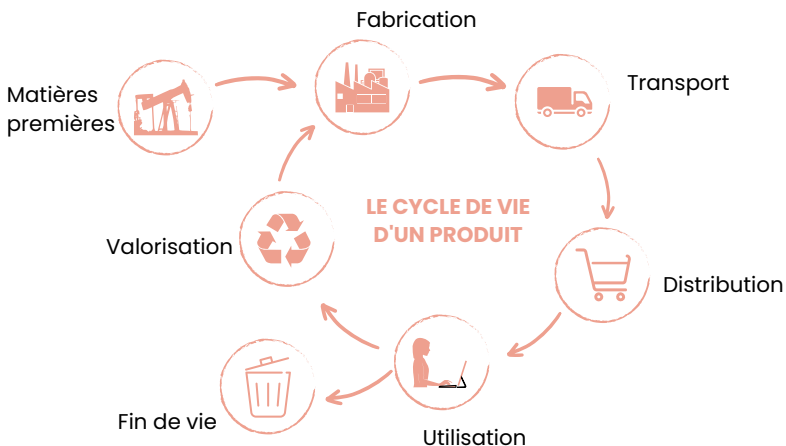
Extraire, transformer, consommer, jeter, un schéma qui s'est amplifié depuis les années 1970.

# COMMISSION AGIR

## Economie Circulaire

La notion d'économie circulaire entre officiellement dans l'histoire en 1972, dans le rapport "The Limits of Growth" rédigé par l'équipe Meadows pour le Club de Rome.

Dans le principe de circularité comme dans la nature, les déchets des uns font les ressources des autres.



Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'**échange** et de **production** qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à :

- augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources
- et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.



# COMMISSION AGIR

## Economie Circulaire

L'économie circulaire selon les membres iDÉE :



Un retour au bon sens !  
Thibaud Mervoyer - Ephémère Square

Remettre en circulation des matériaux dans un nouveau cycle de vie.  
Martin Reyt - Upsilon Marketing

Refaire plusieurs tours...  
Stéphane Pages - AfB

Un retour à la raison... régénérer...  
Stéphane Mauvais - Taïga Innovation

Il y a cette prise de conscience... comment concevoir son produit,  
envisager sa fin de vie et savoir quoi faire de ses déchets...  
Valérie Sage - Innov RH

Essayer d'utiliser une seule ressource à l'infini  
Aleksandra Liberatore - iDÉE

Réduire, réutiliser et recycler  
Rémi Forsans - CO2F

Mutualiser les déchets de chacun pour qu'un jour ils deviennent la  
ressource des autres !  
Céline Fiorin - Maped

Voir les ressources matérielles comme un stock et non comme un revenu.  
Adrien Faléwee - CO2F



# COMMISSION AGIR

## Economie Circulaire

L'économie circulaire consiste à repenser le cycle de vie du produit, de l'extraction des matières premières à son usage et sa fin de vie, afin de remettre dans la boucle les déchets des uns qui se transformeront en ressources pour les autres.

**À partir d'une utilisation raisonnée des ressources naturelles et des déchets, l'économie circulaire appelle à une consommation sobre et responsable, adaptée au défi climatique.** – ADEME –

En ce sens, les produits sont conçus de manière écoresponsable, afin d'en **faciliter l'usage, la réparabilité** et donc **la durabilité**, mais aussi **le démontage** en vue d'un réemploi ou recyclage.

L'économie circulaire :

### 3 domaines d'action 7 piliers



# COMMISSION AGIR

## Economie Circulaire

Pour avancer sereinement sur la boucle circulaire il est important de prendre conscience de l'influence de son activité sur les différents piliers afin de modifier ses habitudes pour une gestion efficace et responsable des ressources.

- Prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, pour un approvisionnement plus durable,
- Prendre conscience des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit pour aller vers une conception éco-responsable,
- Mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire,
- Privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien,
- Prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat, que l'acheteur soit public ou privé,
- Augmenter la durée de des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation,
- Améliorer la gestion du recyclage des déchets, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique

# COMMISSION AGIR

## Economie Circulaire

### Pour boucler la boucle :

Les bénéfices à aller vers l'économie circulaire ?

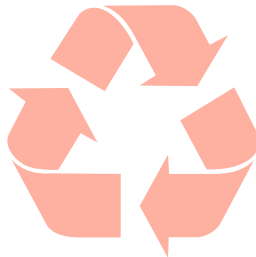
En plus de répondre aux enjeux climatiques, c'est permettre l'innovation, développer sa différenciation, attirer les talents, c'est aussi aller dans le sens de l'histoire...

Être en règle face à la loi AGEC de 2020 pour enfin sortir du tout jetable.

**REduire**

**REutiliser**

**REycler**



# COMMISSION AGIR

## Economie Circulaire

**La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC), votée en février 2020, entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.**

La loi vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Elle se décline en cinq grands axes :

- sortir du plastique jetable ;
- mieux informer les consommateurs (consignes de tri, réparabilité, recyclabilité...);
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire (Interdire l'élimination des invendus non-alimentaires, lutter contre le gaspillage alimentaire...);
- agir contre l'obsolescence programmée (appliquer un indice de réparabilité, faciliter la réparation...);
- mieux produire.

# COMMISSION AGIR

## Label B-Corp

### **En matière de RSE, difficile de s'y retrouver lorsqu'il s'agit de normes, certifications et/ou labels !**

Côté définition juridique, la différenciation entre ces trois termes n'est pas si simple non plus !

Voici quelques pistes pour y voir plus clair...

► **Les normes** : En France, la majorité des normes sont d'application volontaire, certaines peuvent être rendues d'application obligatoire par arrêté ministériel. La normalisation française est supervisée par l'AFNOR. Les normes fournissent un cadre uniformisé et utilisable par tous. Côté RSE, on parlera de la norme volontaire ISO\* 26000 qui est la seule norme internationale dédiée à la RSE.

\*ISO (International Organization for Standardization)

► **La certification** : La certification est encadrée par des prestataires accrédités par le COFRAC. Elle permet de valider la conformité de vos actions selon un référentiel établi comme la norme ISO 26000 par exemple.

► **La labellisation** : Dans le langage courant, un label désigne une marque collective ou une marque de garantie.

Selon le Code de la Propriété Intellectuelle, une marque de garantie est une marque ainsi désignée lors de son dépôt et propre à distinguer les produits ou les services pour lesquels la matière, le mode de fabrication ou de prestation, la qualité, la précision ou d'autres caractéristiques sont garantis. (Article L715-1)

# COMMISSION AGIR

## Label B-Corp

La marque collective est quant à elle, ainsi désignée lors de son dépôt et propre à distinguer les produits ou les services des personnes autorisées à l'utiliser en vertu de son règlement d'usage. (Article L715-6).

Un label, qu'il soit marque collective ou marque de garantie, est donc la propriété d'un dépositaire avec qui vous devrez valider son utilisation en répondant au règlement d'usage qu'il aura déposé.

### Le label B-CORP

B Corp est une **communauté d'entreprises à impact positif**.

C'est un mouvement international, qui fédère plus de 6 000 entreprises dans le monde.

De toutes tailles et tous secteurs, elles sont 1 175 en Europe et 275 en France.

C'est aussi **un label**, développé par l'ONG, B-Lab est née en 2006 **avec l'idée qu'une autre forme d'économie est non seulement possible, mais nécessaire**.

# COMMISSION AGIR

## Label B-Corp

Devenir B Corp, ce n'est pas seulement obtenir un label : **c'est s'engager sur un chemin de transformation, exigeant et passionnant, et plus que jamais indispensable pour relever les défis de notre temps !**

La démarche B Corp s'appuie sur un questionnaire en ligne gratuit et ouvert à toutes les entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activités : le "Business Impact Assessment" ou "BIA". Il permet de mesurer à la fois l'impact des opérations et celui du modèle d'affaires. Les entreprises les plus avancées peuvent ensuite demander la labellisation "Entreprise B Certifiée".

Une entreprise B-Corp est membre d'une communauté d'entreprises responsables et internationales en termes social et environnemental. Ces sociétés répondent donc à des exigences environnementales et sociétales, mais aussi de gestion et de transparence envers le public.



### LA DÉCLARATION D'INTERDÉPENDANCE DES B CORPS

**NOUS ENVISAGEONS UNE ÉCONOMIE MONDIALE QUI UTILISE LE MONDE DES AFFAIRES COMME UNE FORCE POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL. CETTE ÉCONOMIE COMPREND UN NOUVEAU TYPE D'ENTREPRISE - L'ENTREPRISE B CORP - DONT LA MISSION NE SE LIMITE PAS AU PROFIT ET QUI CRÉE DES AVANTAGES POUR TOUTES LES PARTIES PRENANTES, PAS SEULEMENT POUR LES ACTIONNAIRES. EN TANT QU'ENTREPRISES B CORP ET LEADERS DE CETTE ÉCONOMIE ÉMERGENTE, NOUS CROYONS : QUE NOUS DEVONS ÊTRE LE CHANGEMENT QUE NOUS VOULONS DANS LE MONDE. QUE TOUTES LES AFFAIRES DOIVENT ÊTRE GÉRÉES COMME SI LES PERSONNES ET LA PLANÈTE IMPORTAIENT. QU'À TRAVERS LEURS PRODUITS, LEURS PRATIQUES ET LEURS PROFITS, LES ENTREPRISES DEVRAIENT ASPIRER NON SEULEMENT À NE PAS NUIRE MAIS AUSSI À PROFITER À TOUS. POUR CE FAIRE, NOUS DEVONS AGIR EN COMPRENANT QUE NOUS SOMMES TOUS DÉPENDANTS LES UNS DES AUTRES ET DONC RESPONSABLES LES UNS DES AUTRES ET DES GÉNÉRATIONS FUTURES.**



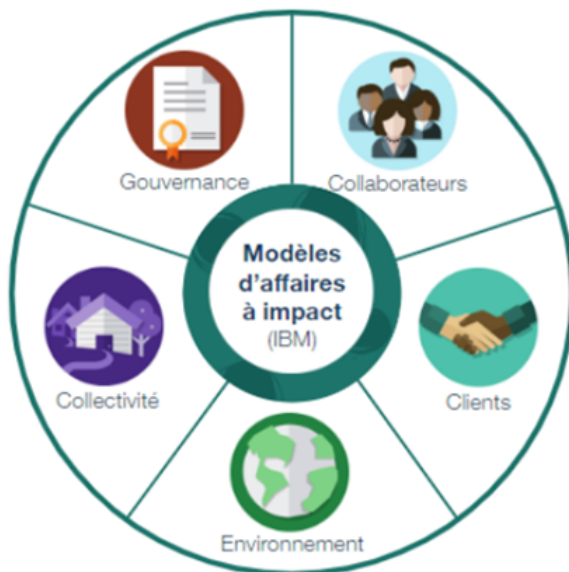
# COMMISSION AGIR

## Label B-Corp

### B Impact Assessment

Pour accompagner le changement des systèmes économiques, B-Lab a développé un référentiel permettant aux entreprises d'évaluer leur impact, le B Impact Assessment (BIA).

Cet audit en ligne, 100% gratuit, mesure votre engagement basé sur 5 piliers. Vos résultats sont comptabilisés sur 200 points. Pour accéder au label B-Corp, il vous faudra compter un minimum de 80 points.



# COMMISSION AGIR

## Label B-Corp

### Être labellisé B-Corp

Une fois votre BIA réalisé et le minimum de 80 points atteints ou dépassés, vous pourrez demander la labellisation B-Corp.

Un B-Leader validera votre score et demandera des éléments formels le cas échéant. Pour obtenir la labellisation l'entreprise devra s'engager sur ces 3 points clés :

- ▶ Démontrer une performance sociale et environnementale élevée en obtenant un **score d'évaluation B Impact de 80 ou plus**.
- ▶ **S'engager juridiquement en modifiant la structure de gouvernance d'entreprise pour rendre des comptes à toutes les parties prenantes**, et pas seulement aux actionnaires.
- ▶ **Faire preuve de transparence en acceptant que le score d'impact et le rapport de transparence de l'entreprise soient accessibles au public** sur leur profil B Corp sur le site Web de B Lab.



En route vers B-Corp...

# COMMISSION AGIR

## Label B-Corp

### Un outil pour structurer son engagement

Pour conclure, que vous alliez jusqu'à la labellisation ou non, B-Lab, grâce au BIA, vous offre un bel outil aidant à structurer votre engagement.

### Un outil pour structurer son engagement

- ▶ Un référentiel d'audit en ligne 100% gratuit
- ▶ Le seul outil global et international reconnu pour sa valeur
- ▶ À prendre en main seul ou en groupe de travail
- ▶ Permet de créer une feuille de route en identifiant les faiblesses à renforcer

### La labellisation B-Corp :

- ▶ Approuve votre engagement selon un référentiel global et international
- ▶ Active votre volonté à changer de modèle d'entreprise
- ▶ Inscrit votre engagement dans la durée - il faut maintenir le niveau pour conserver le label
- ▶ Contribue à une forte valeur de votre marque employeur

Avec B-Corp, accélérez le mouvement vers une économie plus inclusive, équitable et régénérative !



TÉMOIGNAGES



# Haute-Savoie Habitat

## Ludovic Morawa



Bailleur social  
Office public de l'habitat



251 - 5000 Salariés

Quel a été votre point de départ pour entreprendre une démarche de régénération chez Haute-Savoie HABITAT ?

Haute-Savoie HABITAT a intégré une démarche RSE depuis de nombreuses années, pour exemple sa charte de développement durable date de 2006. En 2020, nous avons mis en place un groupe d'acheteurs responsables et en 2021, nous avons créé la mission Engagement Responsable. Cet engagement, nous le prenons vis-à-vis de toutes nos parties prenantes – locataires, partenaires, fournisseurs, salariés, administrateurs – y compris du vaisseau Terre et de l'ensemble du vivant. Dans nos activités, notre engagement consiste à œuvrer au bien de ces parties prenantes, nous le qualifions de bien commun. Au regard des enjeux écologiques et sociaux, la régénération est le niveau de réponse que nous devons cibler. Nous savons que face aux crises systémiques que nous connaissons, la réduction d'impacts négatifs est insuffisante. Il nous faut produire des impacts positifs nets pour les écosystèmes et la société. C'est grâce à notre parcours au sein de la Convention des Entreprises pour le Climat, parmi les 150 entreprises du mouvement national, que nous avons défini ce CAP régénératif. Remettre le vivant au cœur de chaque action et décision est le principe d'une démarche de régénération.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les personnes qui travaillent sur la régénération ? (profil, temps consacré, nbr de personnes)

Nous veillons à ce que tout le monde y travaille. En tant que responsable de la mise en œuvre de l'engagement responsable, mon poste, créé en septembre 2021, est entièrement dédié à cette mission.

Le pilotage de l'engagement responsable est depuis plusieurs mois confié à l'instance de direction « codir-labo » de Haute-Savoie HABITAT composée de 10 personnes. Pour que chacun.e des 300 salariés de l'entreprise travaille à la construction d'un plan d'actions, nous avons initié un nouveau projet d'entreprise orienté vers le CAP régénératif, il se nomme VERT DEMAIN – Vers une Entreprise Régénérative pour la Terre – et toutes les équipes sont mobilisées sur notre feuille de route.

Quelles méthodes avez-vous mis en place pour atteindre vos objectifs ?

En intégrant la Convention des Entreprises pour le Climat, nous avons pris l'engagement de produire notre feuille de route orientée vers ce CAP régénératif. Nous avons donc écrit avec le collectif de direction un document synthétique avec nos axes de redirection socio-écologiques. Ce document a été rendu public et vous pouvez le consulter dans le rapport final de la CEC. Pour mettre en œuvre ces axes de développement stratégiques, nous comptons sur chaque acteur interne. Nous avons une culture très participative dans notre entreprise et nous avons donc créé 15 groupes de travail où se retrouvent tous les salariés pour définir les actions à mener. Nous sommes dans cette démarche de co-construction jusqu'en mars-avril 2023. En terme de méthode, nous avons réalisé un référentiel socio-écologique de nos activités en nous appuyant sur la « théorie du donut » qui considère les limites planétaires et les fondamentaux sociaux. Cela nous permet d'adresser 15 thématiques, du changement climatique au renforcement des liens sociaux en passant par l'anticipation des risques à venir.

Pouvez-vous nous détailler une action phare que vous avez mise en place ? (méthodologie, freins, succès...)

Une action phare que nous avons mise en place est en quelque sorte « un basique » qui repose sur l'axe de la décarbonation.

Nous avons réalisé un bilan carbone de nos activités sur les 3 scopes et nous allons engager dès le début de l'année 2023 l'élaboration d'une stratégie bas carbone afin de définir une trajectoire de baisse de nos émissions de GES. Le frein à ce type de démarche est notre capacité à fournir des données suffisamment précises et fiables pour activer les bons leviers de changement, toujours avec la séquence ERC Eviter – Réduire – Compenser, en sachant que le C est le tout dernier recours.

Un autre exemple d'action mise en place est un projet mené en se laissant bio-inspiré. Des équipes transverses ont été invitées à repenser nos espaces d'accueil en s'inspirant de la nature, en l'observant et en apprenant d'elle. Une démarche stimulante, fondée sur le biomimétisme, pour revisiter la logique d'accueil chez Haute-Savoie HABITAT. Les groupes ont rendu leurs conclusions.

Quelles sont vos sources d'inspiration pour un futur plus souhaitable ?

Nous allons puiser des sources d'inspiration diverses avec lesquelles nous nous sentons alignés.

J'en cite quelques-unes :

- Les modèles régénératifs qui remettent la vie et le vivant au cœur de chaque action et décision et dont les principes permettent au vivant d'exprimer tout son potentiel. Nous participons à un comité d'orientation d'une étude internationale sur les modèles économiques régénératifs pilotée par LUMIA.

Le biomimétisme et les approches fondées sur la nature qui nous permettent de tenir les enseignements de 3,8 milliards d'années d'évolution.

- Les travaux sur la comptabilité de nouvelles valeurs afin de considérer « ce qui compte vraiment » en intégrant les dimensions sociales et environnementales en plus des valeurs financières. Un travail sur la transformation de la direction financière est d'ailleurs engagé.
- De manière générale, nous trouvons l'inspiration auprès de celles et ceux qui invitent à de nouveaux récits, à l'écriture de nouveaux narratifs et qui envisagent cette période comme un point de bascule ouvrant sur tout un univers de possibles. La « fin d'un monde » peut être une formidable opportunité pour bâtir un avenir désirable. A ce titre, l'Institut des Futurs Souhaitables en est un bon exemple.
- Et nous poursuivons notre exploration de l'ouverture du cœur et de l'ouverture de l'esprit, car c'est à condition d'avoir ces canaux grands ouverts et de donner de la place à toutes les intelligences (cognitives, émotionnelles, intuitives) que nous contribuerons modestement à dessiner un monde plus en paix.





Solutions d'aménagement  
temporaires



10-20 Salariés

Quel a été votre point de départ pour entreprendre une démarche éco-circulaire ?

Pour nous, c'est le Covid qui nous a poussé à lancer La French Cabane (1er confinement) plus La French Cabine (2ème confinement). Notre métier historique (Éphémère Square - événementiel) s'est retrouvé totalement à l'arrêt et on a cherché à rebondir. Or quand on crée une boîte aujourd'hui, on ne peut pas ne pas mettre cette démarche au cœur du concept. Un peu comme dans les années 2000 où l'on ne pouvait pas ne pas mettre de digital. Pour se démarquer aujourd'hui, c'est un axe évident de progrès ! Et c'est beaucoup plus simple pour nous qui partons d'une feuille blanche que pour une boîte déjà existante avec ses (mauvaises) habitudes.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les personnes qui travaillent sur la circularité ? (profil, temps consacré, nbr de personnes)

Pas de personne dédiée car puisque c'est au cœur, cela doit toucher tous les niveaux. De l'atelier au bureau !

Quelles méthodes avez-vous mis en place pour atteindre vos objectifs ?

Chaque décision est prise en fonction de ces critères. C'est même le critère numéro 1 bien avant le prix, le marché etc. Si on ne sait pas faire en respectant le critère, on ne fait pas !

Pouvez-vous nous détailler une action phare que vous avez mise en place ? (méthodologie, freins, succès...)

Récemment, on a monté un atelier autour d'une problématique liée à des chutes de bois (tasseau 45 x 45 pour être précis) -> cela part de l'atelier à qui on laisse carte blanche pour produire un truc, et ça finit par le retour du DG France du leader mondial de mobilier de bureau qui nous dit " Très sympa! Créatives tes équipes ! Ca a de la gueule ! " C'est vrai qu'ils sont beaux nos fauteuils !

Quelles sont vos sources d'inspiration pour un futur plus souhaitable ?

On passe beaucoup de temps à regarder les bonnes pratiques dans notre éco système. Le but n'est jamais de réinventer la roue mais plutôt d'appliquer des bonnes idées venues d'ailleurs à nos métiers. Lecture de la presse, réseau linkedin etc..



SOMFY  
**Philippe Geoffroy**



Solutions domotiques  
pour une maison  
connectée



1000 - 5000 Salariés

Quel a été votre point de départ pour entreprendre une démarche éco-circulaire ?

Le point de départ est une prise de conscience des dirigeants de Somfy quant à l'urgence climatique, et plus globalement les enjeux environnementaux. Fort de ce constat, il a été décidé de créer une direction *Performance Environnementale* en 2010 qui a fait un premier bilan GES en 2012 et mis en place un label interne d'éco-conception - *Act For Green* - en 2015. Périmètre réduit.

Un nouveau bilan GES du groupe (assez complet - scope 1,2,3) a été établi en 2020 (sur la base de données 2019), qui a été le point de départ d'une nouvelle politique de développement durable et qui nous a permis de nous engager pour la réduction de notre empreinte carbone (50% en valeur absolue pour les scopes 1 et 2, 50% en intensité pour le scope 3).

Afin d'atteindre ses résultats en 2030, une roadmap a été établie. Cette phase, complexe, a nécessité 4 mois de collecte de données dans le monde. Parallèlement à cela, nos produits peuvent contribuer à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et nous avons également calculé leur impact en termes d'émissions évitées.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les personnes qui travaillent sur la circularité ? (profil, temps consacré, nbr de personnes)

Bien que ces projets soient chapotés par 1.5 ETP, cela reste l'affaire de tous lorsqu'il s'agit de collecte de données.

Nous considérons que toutes les fonctions doivent contribuer à la réductions des GES dans l'entreprise. Tous les produits seront à terme écoconçus et nos opérations auront fait des efforts de sobriété énergétique. Les fournisseurs seront également mis à contribution pour nous apporter des composants plus sobres en carbone.

Quelles méthodes avez-vous mis en place pour atteindre vos objectifs ?

Une priorité stratégique a été initiée concernant ce sujet qui fait l'objet d'un suivi au niveau du COMEX avec un budget associé. Objectif à 2030 : valider les émissions SBTI -50% en absolu sur scope1 et 2. et -50% en intensité sur scope 3.

Nous faisons un point tous les 6 mois pour tenir le COMEX au courant. Nous avons mis en place des outils de calcul de la trajectoire prévisionnelle qui est corrigée tous les 6 mois.

Pouvez-vous nous détailler une action phare que vous avez mise en place ? (méthodologie, freins, succès...)

1/ bilan carbone 2/ qu'est ce qui consomme beaucoup 3/ s'en occuper dès le début (éco-concevoir) 4/ avec comme objectif d'émission carbone. Nous avons mis cela en place sur tous nos produits.

Mise en place d'un critère « Environnement » en parallèle des classiques Qualité, Coût, Délai avec un objectif par projet en terme de masse carbone à atteindre.

Quelles sont vos sources d'inspiration pour un futur plus souhaitable ?

Un podcast, d'Interface, acteur majeur mondial du revêtement de sol professionnel. Ils ont mis en place l'économie de la fonctionnalité sur les moquettes. Sur un produit du bâtiment peu valorisé, ils sont allés très loin. Ils ont travaillé sur toute la filière. Qui aurait misé qu'avec de la moquette... C'est inspirant !



# UBISOFT ANCECY

## Yann Beauvinon



Jeux vidéos



Ancecy : 251 - 500 Salariés  
Groupe : 20 000 à 25 000 salariés

Quel a été votre point de départ pour entreprendre une démarche de transition ?

Il s'agit initialement d'une volonté du Groupe Ubisoft d'engager l'entreprise dans la transition écologique. J'avais personnellement des convictions fortes et des aspirations d'embarquer Ubisoft Ancecy, ce qui a permis d'initier des actions localement. Des échanges avec Rémi m'ont ensuite motivé à entrer dans la dynamique iDÉE, cela avait pour moi du sens d'intégrer un collectif d'entreprises engagées.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les personnes qui travaillent sur les sujets de transition ? (profil, temps consacré, nbr de personnes)

Certains gros sujets ou projets tels que le bilan carbone, sont gérés par le Groupe.

Chez Ubisoft Ancecy, nous n'avons pas d'équipe dédiée au sujet de la transition, je suis aujourd'hui le principal porteur de ces sujets en interne, mais nous commençons à nous structurer en collaborant avec Anna (HR Project Manager), sur ces sujets et en essayant d'embarquer d'autres collaborateurs pour notamment réfléchir à des actions ou leviers que l'on pourrait mettre en place, qui auraient du sens pour les collaborateurs. On a notamment créé un groupe de réflexion Green.

Nous essayons également avec les équipes d'orienter nos actions et notamment nos achats vers des pratiques plus responsables, cela consiste par exemple à privilégier l'approvisionnement local et/ou responsable, lorsque cela est possible.

Quelles méthodes avez-vous mis en place pour atteindre vos objectifs ?

Mon premier objectif a été de réaliser un état des lieux pour comprendre nos consommations d'électricité et nos émissions de CO2. L'audit a défini quels étaient nos leviers. Nous avons par exemple analysé notre consommation électrique au jour le jour après la réduction des températures de climatisation et des consignes de mise en route. Cela a permis d'avoir un bilan chiffré, un % consommation en moins. Nous avons mis en place une communication sur la sobriété, nous avons informé des actions mises en place et des impacts de ces actions de manière chiffrée, concrète. Nous travaillons maintenant sur des recommandations pour les collaborateurs après avoir identifié toutes nos consommations pour les PC/écrans/console. Donner des bonnes pratiques avec un impact quantifiable. Il était important d'informer les équipes sur les enjeux et les bonnes pratiques pour réussir à fédérer autour de cet enjeu.

Une réduction de la climatisation de 2° représente 7% d'économie d'électricité sur les floors par exemple.

Nous allons poursuivre nos actions et continuer de mesurer leurs impacts, en intégrant notamment les éco-gestes que nous pouvons tous adopter. Nous souhaitons amener cette réflexion au sein de l'équipe que chaque petit geste peut compter quand nous sommes nombreux à les réaliser. Notre objectif est d'ancrer de nouvelles habitudes en sensibilisant, en informant sur les impacts et en mettant à disposition des outils quand cela est possible. Nous souhaitons par exemple mettre à disposition de nos collaborateurs des vélos sur la période estivale, pour leur permettre de tester de manière à encourager le report modal vers des mobilités plus douces.

Pouvez-vous nous détailler une action phare que vous avez mise en place ?

L'une des actions que je trouve intéressante est celle autour de la sobriété, parce qu'elle est intégrée dans une démarche complète. Elle a d'abord nécessité une réflexion autour de nos leviers, contrairement à la plupart des entreprises, nous ne chauffons pas nos locaux, et devons au contraire faire appel à la climatisation, compte-tenu du nombre important de serveurs, sources de chaleur.

Nous n'avons donc pas de leviers sur le chauffage et des leviers limités sur la climatisation, puisqu'elle est nécessaire pour le maintien en bon état du matériel. En dehors du chauffage/climatisation, nous avons mesuré la consommation de nos appareils (allumés et en veille), et mis en place un plan d'action spécifique pour réduire cette consommation. Nous avons mobilisé l'ensemble des équipes dans la démarche, en communiquant sur les impacts de nos actions et en sensibilisant aux gestes individuels pour augmenter l'impact collectif.

Et le bilan carbone sur trois ans nous montre où nous pouvons agir facilement pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> / collaborateur.

Quelles sont vos sources d'inspiration pour un futur plus souhaitable ?

Mes sources d'inspiration sont multiples, d'une part, je m'inspire des interlocuteurs avec lesquels je peux échanger sur ces sujets, je suis notamment à l'écoute des actions que d'autres ont pu mettre en place. Je m'inspire également de personnes très engagées, certaines personnes pouvant être inspirantes.

D'autre part, notre environnement est une vraie source d'inspiration. Nous vivons dans un cadre magnifique que l'on voit évoluer très rapidement. On est forcément sensible lorsque le niveau du lac baisse fortement, lorsqu'il n'y a pas de neige en hiver sur les sommets. Ces modifications qui affectent notre environnement nous rappellent l'urgence à agir pour maintenir les meilleures conditions possibles.



# INFORMATIONS



**Site internet** : [idee-assoc.fr](http://idee-assoc.fr)

**LinkedIn** : iDEE - Pour une économie environnementale

**Contact** : [contact@idee-assoc.fr](mailto:contact@idee-assoc.fr)

**Adresse** : 7 impasse des prairies - 74940 ANNECY

**Rédaction** : Aleksandra Liberatore - Valériane Cabrera





